



**Communauté de Communes  
Cœur de Garonne**

**Siège social :**

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

**Siège administratif :**

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>87</b>
<b>Présents :</b>	50
<b>Procurations :</b>	17
<b>Votants :</b>	67
<b>Absents excusés :</b>	20
<b>Date de la convocation :</b>	24/03/2022
<b>Lieu de la séance :</b>	Cazères

<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu Conseil communautaire Séance du Jeudi 31 mars 2022 – 19h</b></p>
---

Etaient présents :

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne-Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	DUPUY Serge (suppléant de MAUMUS Jean-François)
CAZERES	DUC Florence - VIGREUX Cédric – LEFEVRE Anne-Sophie – HURLE Annie - LABLANCHE Pascal – HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	LAPIZE Patrick
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – LAFARGUE Claudine
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – MICLO Olivier – PEYRON Sandrine – EXPOSITO Christophe – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASPEYRES	DOUMENG Marcel (suppléant de LASSERRE Jean-Luc)
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc– LEMARCHAND Micheline – ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTEGUT BOURJAC	ARIES Gilbert (suppléant de DUFFORT PIQUES Régine)
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian – LAFRANQUE Guy
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène
RIEUMES	CHANTRAN Thierry– BALLONGUE Michel
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	AKA Alain
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François – GUYS Dominique – LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SAVERES	TOFFOLON Joseph
SENARENS	LAGUENS Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
BOUSSENS	COURTOUX Cécile a donné procuration à SANS Christian
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc a donné procuration à HURLE Annie REY Jean-Luc a donné procuration à VIGREUX Cédric
LAHAGE	BONNEMAISON Serge a donné procuration à GENEAU Didier
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique a donné procuration à TOFFOLON Joseph
LHERM	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy a donné procuration à LAUGA Marie-Hélène
MAURAN	ROSTAING Nicolas a donné procuration à SERVAT Jacques
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à CHANTRAN Thierry MALLET Appoline a donné procuration à ROQUABERT Pierrette BOULAY Jean-Luc a donné procuration à BALLONGUE Michel BILLIET Stéphanie a donné procuration à CHANTRAN Thierry BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François a donné procuration à AKA Alain
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	KAUFFEISEN Antoine a donné procuration à VIVES François
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves a donné procuration à CAZALOT Christian

Étaient absents excusés :

CAMBERNARD	BOLLATI Jean-Claude
FORGUES	LARRIEU William
FRANCON	ALBOUY Julie
GRATENS	DUTREY Alain
LABASTIDE-CLERMONT	GIRARD Christopher
LE FOUSSERET	GALIAI Jean-Sébastien
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONES	GALEY Cédric
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
POUCHARRAMET	COURS David - ARMAING-MAKOA Marie-Paule
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	BIZEUIL Jean-Louis

Monsieur Thierry CHANTRAN a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services– Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques  
– Cécile MEYER : Directrice service Finances – BEYNE Françoise : service administratif

Approbation du PV de séance du 10 mars 2022 : Monsieur DOUMENG Marcel précise qu'il était présent et qu'il conviendrait de rectifier le procès-verbal. Adopté à l'unanimité

## 1. FINANCES

## D-2022-40-7-10 – Bilan des cessions et acquisitions 2021

Vu l'article L.2241-1 du CGCT,

Vu l'article L.5211-37 du CGCT,

Le conseil communautaire doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions sur le territoire de la communauté de communes, lequel est annexé au compte administratif de l'année considérée.

Le bilan pour l'année 2021 fait état d'aucune cession/acquisition.

BILAN CESSION ACQUISITION 2021									
BUDGET PRINCIPAL - CESSION/ACQUISITION									
Description du Bien	Ancien Propriétaire	Situation du Bien	Adresse	Date D'acquisition	Date de la délibération	Section et N° de parcelles	Superficie du Bien	Prix HT en €	Destination du bien
NÉANT									
BUDGET ZONE D'ACTIVITÉ - CESSION/ACQUISITION									
Description du Bien	Acquéreur	Situation du Bien	Adresse	Date D'acquisition	Date de la délibération	Date de L'acte	Section et N° de parcelles	Superficie du Bien	Prix HT en €
NÉANT									

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

### DÉCIDE

D'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la communauté de communes en 2021.

**Monsieur le Président, Paul-Marie BLANC, quitte la séance avant le vote des comptes administratifs et les comptes de gestion.**

## D-2022- 41-7-1– Adoptions du CA 2021 -Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2021-84-7-1) en date du 8 avril 2021, approuvant le budget primitif 2021,  
Vu les décisions modificatives 2021 du conseil communautaire,  
Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget primitif et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

### DÉCIDE

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

chapitre	BP 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	6 347 880.34	6 602 207.88
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 053 029.82	8 525 180.65
014 - Atténuations de produits	2 358 323.00	2 322 902.37
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	736 446.33	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	300 000.00	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 950.54	704 525.71
65 - Autres charges de gestion courante	4 424 140.35	3 258 627.78
66 - Charges financières	159 698.47	161 310.26
67 - Charges exceptionnelles	60 000.00	3 951.39
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000.00	5 000.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>24 164 468.85</b>	<b>21 583 706.04</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 494 838.64	0.00
013 - Atténuations de charges	100 000.00	392 989.48
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 243.35	17 019.15
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 013 010.00	1 277 424.29
73 - Impôts et taxes	15 266 938.00	15 340 976.00
74 - Dotations, subventions et participations	4 193 201.43	5 321 897.01
75 - Autres produits de gestion courante	36 737.43	34 187.53
77 - Produits exceptionnels	10 500.00	102 035.53
78 - Reprises sur amortissements et provisions	10 000.00	39 336.71
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>24 164 468.85</b>	<b>22 525 865.70</b>

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 306 638.85	0.00	
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	100 000.00	0.00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 302.35	17 019.15	
041 - Opérations patrimoniales	30 000.00	150 000.00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	98 933.61	98 933.61	
13 - Subventions d'investissement	332 378.19	331 491.33	
16 - Emprunts et dettes assimilées	866 686.73	906 245.71	
20 - Immobilisations incorporelles	188 154.06	33 900.00	31 929.31
204 - Subventions d'équipement versées	731 250.14	136 171.41	433 833.65
21 - Immobilisations corporelles	4 260 590.09	1 166 691.93	1 861 714.38
23 - Immobilisations en cours	5 081 221.36	4 399 895.86	549 493.50
458112 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS BATIMENT SMGALT	603 160.54	603 160.54	
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>15 639 315.92</b>	<b>7 843 509.54</b>	<b>2 876 970.84</b>

	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 000.00	0.00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 950.54	704 525.71	
041 - Opérations patrimoniales	30 000.00	150 000.00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 017 678.14	4 270 208.15	
13 - Subventions d'investissement	4 473 249.36	2 265 746.19	1 991 101.19
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 897 116.80	3 000 000.00	
20 - Immobilisations incorporelles	0.00	11 784.00	
23 - Immobilisations en cours	603 160.54	628 802.90	
458212 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS BATIMENT SMGALT	603 160.54	603 160.54	
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>15 639 315.92</b>	<b>11 634 227.49</b>	<b>1 991 101.19</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-42-7-1– Approbation compte de gestion 2021- Budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-43-7-1 – Affectation des résultats 2021-Budget Principal**

Sous la Vice-Présidence de Monsieur Christian CAZALOT et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2021 de la communauté de communes Cœur de Garonne, les résultats, conformes au compte de gestion, doivent être repris et affectés au budget principal 2022 de la communauté de communes Cœur de Garonne.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'affecter les résultats des différentes sections budgétaires, comme il suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	942 159,66
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 494 838,64
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>4 436 998,30</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	484 079,10
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-885 869,65
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>401 790,55</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>4 436 998,30</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>401 790,55</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>4 035 207,75</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

De charger Monsieur Le Président de transmettre l'affectation des résultats 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2022- 44-7-1 – Adoption CA 2021-Budget annexe service aide à domicile**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-85-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe du service d'aide à domicile 2021,  
Vu les décisions modificatives 2021 du conseil communautaire,  
Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,  
Une présentation de l'exécution du budget annexe du service d'aide à domicile et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	31 750.00	22 872.59
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 129 305.42	968 147.36
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	32 142.00	16 403.44
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>1 193 197.42</b>	<b>1 007 423.39</b>
002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	2 869.91	0.00
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	798 000.00	588 339.15
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	392 327.51	416 287.85
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00	4.89
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>1 193 197.42</b>	<b>1 004 631.89</b>
21 - Immobilisations corporelles	7 663.88	4 537.20
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>7 663.88</b>	<b>4 537.20</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 723.88	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00	744.28
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 497.00	0.00
49 - Dépréciation des comptes de tiers	443.00	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>7 663.88</b>	<b>744.28</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe du service d'aide à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-45-7-1 – Approbation compte de gestion 2021- Budget annexe service aide à domicile**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe service d'aide à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe service d'aide à domicile, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe service d'aide à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022 -46-7-1– Adoption CA 2021- Budget annexe portage de repas**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,

Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-86-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe du portage de repas 2021,  
 Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,  
 Une présentation de l'exécution du budget annexe portage de repas et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	332 350.00	334 131.28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	48 383.83	48 110.08
65 - Autres charges de gestion courante	510.00	555.81
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	7.08
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	500.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>382 243.83</b>	<b>383 304.25</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.83	0.00
013 - Atténuations de charges	0.00	351.86
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000.00	290 841.91
75 - Autres produits de gestion courante	82 243.00	92 051.67
77 - Produits exceptionnels	0.00	54.19
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>382 243.83</b>	<b>383 299.63</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe portage de repas de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

**D-2022-47-7-1 – Approbation compte de gestion 2021-Budget annexe portage de repas**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'exercice 2021,  
 Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.  
 Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe portage de repas de la communauté de communes Cœur de Garonne.  
 Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe portage de repas, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe portage de repas de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

**D-2022-48-7-1 – Adoption CA 2021 – Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-87-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe office de tourisme intercommunal 2021,  
Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,  
Une présentation de l'exécution du budget annexe office de tourisme intercommunal et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	86 080.00	54 558.97
012 - Charges de personnel et frais assimilés	254 025.00	243 511.80
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 990.00	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	8 756.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	4 010.00	1 645.78
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>355 861.00</b>	<b>299 716.55</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	61 807.74	0.00
013 - Atténuations de charges	24 200.00	14 976.81
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	441.65
74 - Dotations, subventions et participations	269 853.26	282 056.45
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	120.64
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>355 861.00</b>	<b>297 595.55</b>

21 - Immobilisations corporelles	69 401.00	40 061.03
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>69 401.00</b>	<b>40 061.03</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 000.00	0.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 756.00	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	150.25	2 925.16
16 - Emprunts et dettes assimilées	59 494.75	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>69 401.00</b>	<b>2 925.16</b>

D'adopter le compte administratifs 2021 du budget annexe office de tourisme intercommunal de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratifs 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

**D-2022-49-7-1 – Approbation compte de gestion 2021-Budget annexe Office Tourisme Intercommunal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe office du tourisme intercommunal de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe office du tourisme intercommunal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe office du tourisme intercommunal de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

**D-2022-50-7-1 – Affectation des résultats 2021- Budget annexe Office Tourisme Intercommunal**

Sous la Vice-Présidence de Monsieur Christian CAZALOT et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2021 de la communauté de communes Cœur de Garonne, les résultats, conformes au compte de gestion, doivent être repris et affectés au budget annexe office du tourisme intercommunal 2022 de la communauté de communes Cœur de Garonne.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'affecter les résultats des différentes sections budgétaires, comme il suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 121,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	61 807,74
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>59 686,74</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-36 135,87
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-6 188,11
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>42 323,98</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>59 686,74</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	42 323,98
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	17 362,76
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

De charger Monsieur Le Président de transmettre l'affectation des résultats 2021 du budget annexe office du tourisme intercommunal à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

#### **D-2022-51-7-1– Adoption CA 2021-Budget annexe ZA Lherm**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2021-88-7-1) en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe ZA Lherm 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Lherm et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	61 565.37	0.00
011 - Charges à caractère général	520 000.00	0.00

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>1 621 575.37</b>	<b>0.00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	397 800.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	122 200.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	61 575.37	0.18
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>1 621 575.37</b>	<b>0.18</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>1 040 000.00</b>	<b>0.00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>1 040 000.00</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Lherm de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### **D-2022-52-7-1– Approbation compte de gestion 2021- Budget annexe ZA Lherm**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Lherm de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe ZA Lherm, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Lherm de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-53-7-1 – Adoption CA 2021-Budget annexe ZA Sainte-Foy-de-Peyrolières**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,

Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-89-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,  
 Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, par**

	Nombre	Prénom Nom
<b>Pour</b>	<b>66</b>	
<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	<b>LONG Patrice</b>

## DÉCIDE

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.48	0.00
011 - Charges à caractère général	130 000.00	2 951.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 872.58	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.20
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>286 883.06</b>	<b>2 951.20</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 872.58	2 951.00
75 - Autres produits de gestion courante	10.48	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>286 883.06</b>	<b>2 951.00</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 422.58	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 872.58	2 951.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>307 295.16</b>	<b>2 951.00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 872.58	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 422.58	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>307 295.16</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

**D-2022-54-7-1 – Approbation compte de gestion 2021- Budget annexe ZA Saint-Foy-de-Peyrolières**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par

Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

#### Le conseil communautaire, par

	Nombre	Prénom Nom
<b>Pour</b>	<b>66</b>	
<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	<b>LONG Patrice</b>

#### DÉCIDE

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### D-2022-55-7-1 – Adoption CA 2021- Budget annexe ZA Descaillaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-90-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe ZA Descaillaux 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Descaillaux et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

#### Le conseil communautaire, à l'unanimité

#### DÉCIDE

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 067 440.87	0.00
011 - Charges à caractère général	130 000.00	7 181.04
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	975 260.57	0.00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 825.56	4 825.56
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.21
66 - Charges financières	4 825.56	4 735.78
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>2 182 362.56</b>	<b>16 742.59</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 337.56	12 006.60

043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 825.56	4 825.56
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	314 653.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	1 364 546.44	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>2 182 362.56</b>	<b>16 832.16</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 337.56	12 006.60
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 666.68	26 666.68
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>525 004.24</b>	<b>38 673.28</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 071 484.58	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	975 260.57	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>2 046 745.15</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Descaillaux de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-56-7-1 – Approbation compte de gestion 2021-Budget annexe ZA Descaillaux**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Descaillaux de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe ZA Descaillaux, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Descaillaux de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-57-7-1 – Adoption CA 2021-Budget annexe ZA Boussens**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,

Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-91-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe ZA Boussens 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Boussens et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 023.97	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>264 023.97</b>	<b>0.00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	264 023.97	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>264 023.97</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Boussens de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

<b>D-2022-58-7-1 – Approbation compte de gestion 2021-Budget annexe ZA Boussens</b>
---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Boussens de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe ZA Boussens, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Boussens de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

**D-2022-59-7-1 – Adoption CA 2021-Budget annexe ZA Martres-Tolosane**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-92-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe ZA Martres Tolosane 2021,  
Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,  
Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Martres Tolosane et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	30 000.00	864.50
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	301 980.04	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>331 990.04</b>	<b>864.50</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 034.93	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 990.02	864.50
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	132 162.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	14 803.09	0.10
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>331 990.04</b>	<b>864.60</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120 990.02	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 990.02	864.50
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>301 980.04</b>	<b>864.50</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	301 980.04	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>301 980.04</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Martres-Tolosane de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

**D-2022-60-7-1– Approbation compte de gestion2021-Budget annexe ZA Martres-Tolosane**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2021,  
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Martres-Tolosane de la communauté de communes Cœur de Garonne.  
 Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

### Le conseil communautaire, à l'unanimité

#### DÉCIDE

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe ZA Martres-Tolosane, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Martres-Tolosane de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et Madame Le Trésorier de Cazères

### D-2022-61-7-1 – Adoption CA 2021-Budget annexe ZA Bérat

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
 Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-93-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe ZA Bourgail 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Bourgail et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

### Le conseil communautaire, à l'unanimité

#### DÉCIDE

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	32 000.00	14 025.83
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 796.80	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.17
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>249 806.80</b>	<b>14 026.00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 898.40	14 025.83
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 488.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	2 420.40	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>249 806.80</b>	<b>14 025.83</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 898.40	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 898.40	14 025.83
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>217 796.80</b>	<b>14 025.83</b>

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 796.80	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>217 796.80</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Bourgail de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-62-7-1 – Approbation compte de gestion 2021-Budget annexe ZA Bérat**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Bourgail de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe ZA Bourgail, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Bourgail de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### **D-2022-63-7-1– Adoption CA 2021-Budget annexe photovoltaïque**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,

Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2021-94-7-1 en date du 8 avril 2021, approuvant le budget annexe photovoltaïque 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe photovoltaïque et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2021 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président, quitte la séance avant le vote.

Monsieur le Vice-président propose de l'approuver

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	15 000.00	4 434.09
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
65 - Autres charges de gestion courante	1 193.08	0.00
66 - Charges financières	4 462.97	3 457.84
67 - Charges exceptionnelles	15 617.39	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>64 132.39</b>	<b>33 750.88</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	2 625.13	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	54 500.00	53 309.59
75 - Autres produits de gestion courante	10.00	0.63
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>64 132.39</b>	<b>60 307.48</b>
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	1 000.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 454.00	12 453.20
21 - Immobilisations corporelles	30 245.91	6 715.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>50 697.17</b>	<b>26 165.46</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 838.22	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>50 697.17</b>	<b>25 858.95</b>

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Cœur de Garonne,

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité.

#### **D-2022-64-7-1 – Approbation compte de gestion 2021-Budget annexe Photovoltaïque**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2021,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget annexe photovoltaïque, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au Comptable de la collectivité

#### **D-2022-65-7-2 – Fixation des taux ménages 2022**

Il est rappelé les propositions du débat d'orientations budgétaires 2022 de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et d'augmenter de 0.5 point la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2022 comme suit, sachant que la taxe d'habitation a été supprimée par la loi de finances 2020 et a été remplacée par une part de la TVA :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	1.69%
Taxe foncière propriétés non bâties	7.70%

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit : 1.69% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 7.70% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

#### **D-2022-66-7-2– Fixation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2022**

Vu la délibération du 28/03/2017 fixant le taux de CFE harmonisé à 37,15 % pour l'année 2017 et une durée d'harmonisation progressive des taux sur le territoire de 12 ans.

Il est rappelé les propositions du débat d'orientations budgétaires 2021 de maintenir le taux de CFE à 37,15 % pour l'année 2022.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

De fixer le taux de CFE à 37,15% pour l'année 2022.

#### **D-2022-67-7-2 – Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2022**

Vu l'article 1636B undecies du code général des impôts (CGI), les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues au 1 du II de l'article 1639 A bis du CGI, définir des zones pour lesquelles ils votent des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu, appréciée en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût.

Chaque ancienne communauté de communes avait instauré un zonage en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût. Les décisions des EPCI préexistants sont maintenues conformément à l'article 1639 A bis du CGI.

Il convient de délibérer pour fixer les taux de TEOM par zone existante.

Le conseil communautaire, par

	Nombre	Prénom Nom
Pour	60	
Contre	7	GOJARD Loïc– LEMARCHAND Micheline - ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne, WIEDERHOLD Jocelin
Abstention		

DÉCIDE

2022			
COMMUNES	TAUX Votés 2021	Bases provisoires 2022 N1259	Produit prévisionnel 2022 N1259
<b>ZONE 16</b>		<b>12 670 638</b>	<b>1 645 598</b>
BOUSSENS	12.87%	1 131 375	145 608
CAZERES	14.37%	5 435 661	781 104
COULADERE	12.18%	409 905	49 926
FRANCON	14.32%	173 609	24 861
LESCUNS	9.95%	50 025	4 977
MARIGNAC LASPEYRES	9.46%	179 282	16 960
MARTRES TOLOSANE	13.89%	2 545 779	353 609
MAURAN	11.07%	145 421	16 098
MONDAVEZAN	9.48%	721 212	68 371
MONTBERAUD	8.96%	177 631	15 916
MONTCLAR DE COMMINGES	13.39%	51 135	6 847
PALAMINY	10.39%	784 283	81 487
PLAGNE	10.19%	72 258	7 363
LE PLAN	10.00%	346 614	34 661
SAINT MICHEL	8.86%	264 564	23 440
SANA	7.90%	181 884	14 369
<b>ZONE 17</b>		<b>4 405 902</b>	<b>638 856</b>
CASTELNAU PICAMPEAU	14.50%	181 157	26 268
CASTIES LABRANDE	14.50%	66 164	9 594
LE FOUSSERET	14.50%	1 514 903	219 661
FUSTIGNAC	14.50%	56 065	8 129
GRATENS	14.50%	585 368	84 878
LUSSAN ADEILHAC	14.50%	170 858	24 774
MARIGNAC LASCLARES	14.50%	333 769	48 397
MONTEGUT BOURGAC	14.50%	97 645	14 159
MONTOUSSIN	14.50%	119 639	17 348
POLASTRON	14.50%	32 640	4 733
POUY DE TOUGES	14.50%	306 872	44 496
SAINT ARAILLE	14.50%	103 673	15 033
SAINT ELIX LE CHÂTEAU	14.50%	763 229	110 668
SENARENS	14.50%	73 920	10 718

<b>ZONE 18</b>		<b>12 325 085</b>	<b>1 787 137</b>
BERAT	14.50%	2 048 908	297 092
CAMBERNARD	14.50%	380 883	55 228
LABASTIDE CLERMONT	14.50%	432 344	62 690
LE LHERM	14.50%	3 213 516	465 960
POUCHARRAMET	14.50%	812 154	117 762
RIEUMES	14.50%	3 538 690	513 110
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	14.50%	1 898 590	275 296
<b>ZONE 19</b>		<b>1 537 374</b>	<b>192 172</b>
BEAUFORT	12.50%	307 491	38 436
FORGUES	12.50%	166 337	20 792
LAHAGE	12.50%	138 952	17 369
LAUTIGNAC	12.50%	182 327	22 791
MONES	12.50%	55 584	6 948
MONTASTRUC SAVES	12.50%	40 100	5 013
MONTGRAS	12.50%	74 670	9 334
LE PIN MURELET	12.50%	111 587	13 948
PLAGNOLE	12.50%	245 788	30 724
SAJAS	12.50%	78 654	9 832
SAVERES	12.50%	135 884	16 986
	<b>TOTAUX</b>	<b>30 938 999</b>	<b>4 263 763</b>

De fixer les taux de TEOM par commune pour l'année 2022 comme mentionnés dans le tableau ci-dessus.

De transmettre l'état 1259 TEOM aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux pour

#### **D-2022-68-7-2 – Fixation du produit attendu GEMAPI 2022**

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement ;

Vu les statuts de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

Vu les articles 1530 bis, 1639 A et 1639 A bis du code Général des Impôts (CGI) ;

Vu la délibération n° 2021-171-7-2 du 23 septembre 2021 instaurant la taxe GEMAPI ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes Cœur de Garonne exerce la compétence GEMAPI ;

Considérant que le produit de la taxe GEMAPI est arrêté chaque année par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant (selon la population DGF) résidant sur le territoire relevant de sa compétence ;

Considérant que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Considérant que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Considérant que le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente ;

Considérant que la décision doit être notifiée aux services fiscaux ;

Considérant que pour l'année 2022, le produit estimé est de 100 653€ ;

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

De fixer le montant du produit attendu pour la taxe GEMAPI 2022 à 100 653 € pour l'année 2022.

**Départ de Madame Florence DUC à 20h15**

**Le nombre de présents passe à 49**

**Le nombre de votants passe à 66**

#### **D-2022-69-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022- Budget Principal**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, par**

	<b>Nombre</b>	<b>Prénom Nom</b>
<b>Pour</b>	<b>59</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>7</b>	GOJARD Loïc – LEMARCHAND Micheline - ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne, WIEDERHOLD Jocelin,

#### **DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 347 880,34	274 273,02	7 556 836,04	0,00	7 831 109,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 053 029,82	0,00	9 459 211,13	0,00	9 459 211,13
014	Atténuations de produits	2 358 323,00	0,00	2 348 087,00	0,00	2 348 087,00
65	Autres charges de gestion courante	4 424 140,35	47 105,37	3 569 595,66	0,00	3 616 701,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>22 183 373,51</b>	<b>321 378,39</b>	<b>22 933 729,83</b>	<b>0,00</b>	<b>23 255 108,22</b>
66	Charges financières	159 698,47	0,00	155 647,32	0,00	155 647,32
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	0,00	37 991,00	0,00	37 991,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	736 446,33		100 000,00	0,00	100 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>23 149 518,31</b>	<b>321 378,39</b>	<b>23 237 368,15</b>	<b>0,00</b>	<b>23 558 746,54</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	300 000,00		1 444 628,16	0,00	1 444 628,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	714 950,54		804 471,43	0,00	804 471,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 014 950,54</b>		<b>2 249 099,59</b>	<b>0,00</b>	<b>2 249 099,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 164 468,85</b>	<b>321 378,39</b>	<b>25 486 467,74</b>	<b>0,00</b>	<b>25 807 846,13</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 807 846,13</b>
--	----------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 013 010,00	0,00	994 900,00	0,00	994 900,00
73	Impôts et taxes	15 266 938,00	0,00	15 030 162,00	0,00	15 030 162,00
74	Dotations et participations	4 193 201,43	0,00	5 515 946,93	0,00	5 515 946,93
75	Autres produits de gestion courante	36 737,43	0,00	30 964,00	0,00	30 964,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>20 609 886,86</b>	<b>0,00</b>	<b>21 731 972,93</b>	<b>0,00</b>	<b>21 731 972,93</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 500,00	0,00	21 500,00	0,00	21 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>20 630 386,86</b>	<b>0,00</b>	<b>21 763 472,93</b>	<b>0,00</b>	<b>21 763 472,93</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	39 243,35		9 165,45	0,00	9 165,45
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>39 243,35</b>		<b>9 165,45</b>	<b>0,00</b>	<b>9 165,45</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 669 630,21</b>	<b>0,00</b>	<b>21 772 638,38</b>	<b>0,00</b>	<b>21 772 638,38</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 035 207,75</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 807 846,13</b>
--	----------------------

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>10 261 215,65</b>	<b>2 876 970,84</b>	<b>6 181 908,90</b>	<b>0,00</b>	<b>9 058 879,74</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 261 215,65</b>	<b>2 876 970,84</b>	<b>6 181 908,90</b>	<b>0,00</b>	<b>9 058 879,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 933,61	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	332 378,19	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	866 686,73	0,00	1 015 166,38	0,00	1 015 166,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 397 998,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 115 166,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 115 166,38</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	603 160,54	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 262 374,72</b>	<b>2 876 970,84</b>	<b>7 297 075,28</b>	<b>0,00</b>	<b>10 174 046,12</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 302,35		9 165,45	0,00	9 165,45
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>70 302,35</b>		<b>9 165,45</b>	<b>0,00</b>	<b>9 165,45</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 332 677,07</b>	<b>2 876 970,84</b>	<b>7 306 240,73</b>	<b>0,00</b>	<b>10 183 211,57</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 183 211,57</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 473 249,36	1 991 101,19	700 000,00	0,00	2 691 101,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 897 116,80	0,00	3 007 426,76	0,00	3 007 426,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	603 160,54	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>9 973 526,70</b>	<b>1 991 101,19</b>	<b>3 707 426,76</b>	<b>0,00</b>	<b>5 698 527,95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 200 000,00	0,00	1 349 714,38	0,00	1 349 714,38
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 817 678,14	0,00	401 790,55	0,00	401 790,55
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 017 678,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1 751 504,93</b>	<b>0,00</b>	<b>1 751 504,93</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	603 160,54	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 594 365,38</b>	<b>1 991 101,19</b>	<b>5 458 931,69</b>	<b>0,00</b>	<b>7 450 032,88</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	300 000,00		1 444 628,16	0,00	1 444 628,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	714 950,54		804 471,43	0,00	804 471,43
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 044 950,54</b>		<b>2 249 099,59</b>	<b>0,00</b>	<b>2 249 099,59</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 639 315,92</b>	<b>1 991 101,19</b>	<b>7 708 031,28</b>	<b>0,00</b>	<b>9 699 132,47</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>484 079,10</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 183 211,57</b>
---	----------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget principal 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

<b>SUBVENTIONS CULTURE</b>				
<b>STRUCTURE</b>	<b>NOM DU PROJET</b>	<b>ELUS NE PARTICIPANT PAS AU VOTE</b>	<b>PROPOSITION 2022</b>	<b>SENS DU VOTE</b>
CLUB BIS	Exposition photographique "En toute liberté"	Joseph TOFFOLON	700.00 €	<b>Unanimité</b>
CLUB BIS	6° Biennale internationale de peinture d'enfants	Joseph TOFFOLON	500.00 €	<b>Unanimité</b>
ELDORADO	Festival Country		500.00 €	<b>Unanimité</b>
AVANCEZ CULTUREL	Convention		7 000.00 €	<b>Unanimité</b>
JARDIN ENCHANTE	Voyages ici et ailleurs		500.00 €	<b>Unanimité</b>
LUDOT'M	Fête mondiale du jeu 2022		1 000.00 €	<b>Unanimité</b>
AL CAZ'ARTS	Gaïa, poétique d'une géologie		2 000.00 €	<b>Unanimité</b>
CAZERES ETHIQUE	Patrimoine naturel de Garonne		500.00 €	<b>Unanimité</b>
LA MAISON POUR TOUS	Culture outil d'émancipation #4		1 500.00 €	<b>Unanimité</b>
PAHLM	Résidences en Atypie - Convention		7 000.00 €	<b>Unanimité</b>
3PA - LA MAISON DE LA TERRE	Festival Agitaterre		globalisé convention	<b>Unanimité</b>
KIOSQUEZ-VOUS	Saison culturelle 2022		1 000.00 €	<b>Unanimité</b>
ART ET CULTURE AU FOUSSERET	39° salon d'arts plastiques 2022		500.00 €	<b>Unanimité</b>
TERRE MERE EN OCCITANIE	Commémoration Abbé Sicard et langue des signes amérindienne		1 000.00 €	<b>Unanimité</b>
MJC LHERM	Cirqu'à Lherm	Sandrine PEYRON	800.00 €	<b>Unanimité</b>
MJC LHERM	Spectacle vivant autour du feu	Sandrine PEYRON	500.00 €	<b>Unanimité</b>
CLARIJAZZ	Festival Clarijazz - 10 ans		4 000.00 €	<b>Unanimité</b>
CULTURALES COMMINGEOISES	Visites théâtralisées Martres-Tolosane		500.00 €	<b>Unanimité</b>
TERRE DE CONTES	Festival Terres de Contes - 7° édition		1 000.00 €	<b>Unanimité</b>
MUSIQUE ENTRE PIERRES	Festival international "Musiques en Occitanie" 8° édition		2 800.00 €	<b>Unanimité</b>
3PA - LA MAISON DE LA TERRE	Convention		27 000.00 €	<b>Unanimité</b>
TOHU BOHU COLLECTIF	Saison culturelle "itinérante et familiale"		2 000.00 €	<b>Unanimité</b>
TOHU BOHU COLLECTIF	Festival Tohu Bohu		1 000.00 €	<b>Unanimité</b>

LA SOURIS SUR L'GATEAU	Ecriture d'un album jeunesse de A à Z "Super-doigt"		1 200.00 €	Unanimité
L'ANTRE 2 JEUX	Fête du jeu de Rieumes 2022		800.00 €	Unanimité
LES CHEMINS BUISSONNIERS	Les Buissonnances 4 <sup>e</sup> édition		2 500.00 €	Unanimité
LES CHEMINS BUISSONNIERS	Rieumes sous les étoiles		1 000.00 €	Unanimité
L'ARSCENE	Festival Gospel Saves Our Souls 5 <sup>e</sup> édition		1 000.00 €	Unanimité
MJC RIEUMES ET DU SAVES	L'instant MJC		1 000.00 €	Unanimité
MJC RIEUMES ET DU SAVES	Festival cinéma et vélo plein air "Court ou Long"		2 500.00 €	Unanimité
ORCHESTRE D'HARMONIE DE RIEUMES	Concerts en Cœur de Garonne		1 500.00 €	Unanimité
L'ARSCENE	Saint Patrick's Day Festival		500.00 €	Unanimité
SAVES PATRIMOINE	Publication d'un livre sur l'Abbé Sicard		1 000.00 €	Unanimité
BEL AIR - OPEN AIR	Festival Bel Air 6 <sup>e</sup> édition		3 000.00 €	Unanimité
AGORA	Festival du livre et des métiers du livre 2022		1 000.00 €	Unanimité

#### SUBVENTIONS CULTURE EXCEPTIONNELLES

ELYPSE	Garonne vue par Garonne		2 000,00 €	Unanimité
ETH OSTAU COMENGES	Feux de St-Jean et sons primitifs en Cœur de Garonne		1 000,00 €	Unanimité
FIDESIADES EN SAVES	Rencontre des Sainte-Foy de France		1 000,00 €	Unanimité

<b>BUDGET 2022 : 90 000€</b>	<b>84 300.00 €</b>
------------------------------	--------------------

AUTRES SUBVENTIONS	ELUS NE PARTICIPANT PAS AU VOTE	PROPOSITION 2022	SENS DU VOTE
FEDERATION FOYERS RURAUX		71 400.00 €	1 CONTRE : Sandrine PEYRON
LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD		89 985.00 €	1 CONTRE : Sandrine PEYRON

MJC DE CARBONNE		146 048.00 €	1 CONTRE : Sandrine PEYRON
MJC LHERM HORIZON CULTUREL	Sandrine PEYRON	324 679.00 €	
MJC RIEUMES ET SAVES		415 154.00 €	1 CONTRE : Sandrine PEYRON
FEDERATION REGIONALE DES MJC		91 420.00 €	1 CONTRE : Sandrine PEYRON
FONJEP		74 520.00 €	1 CONTRE : Sandrine PEYRON
<b>Sous-total Enfance/Jeunesse</b>		<b>1 213 206.00€</b>	
LES BISOUNOURS		500.00 €	
LES FRIPOUILLES		500.00 €	
LES PETITS BOUILLES		0 €	
LES PETITS PAS		500.00 €	
<b>Sous-total Petite Enfance</b>		<b>1 500.00 €</b>	
MAISON POUR TOUS		45 000.00 €	
FEDERATION FOYERS RURAUX		19 380.00 €	
ASSOCIATION FEMME DE PAPIER		1 500.00 €	
DU COTE DES FEMMES		1 500.00 €	
CULTURE LOISIRS BIEN VIVRE EN SAVES		150.00 €	
<b>Sous-total Action sociale</b>		<b>67 530.00 €</b>	
BGE		9 800.00 €	
CAE IMPULSION		2 400.00 €	
INITIATIVE COMMINGES		17 500.00 €	
GEST		2 500.00 €	
ADAD 31 SOLIDARITE PAYSANS		4 500.00 €	
FD CIVAM		2 380.00€	
<b>Sous-total développement économique</b>		<b>39 080.00 €</b>	
ASSOCIATION LES FOUS DU BOIS (convention)		4 000.00 €	
BUDGET OTI		386 500.00 €	
Sous-total OTI		390 500.00 €	
RADIO GALAXIE		1 000.00 €	
Sous-total communication		1 000.00 €	
ADLFA31		400.00 €	
CROPSAV GROUPE MEDICAL FECAR		3 607.00 €	
AMICALE PERSONNEL AP3CG		49 668.00 €	
<b>Sous-total autres</b>		<b>53 475.00 €</b>	
<b>Total</b>		<b>484 055.00€</b>	

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget service d'aide à domicile,  
 Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,  
 Considérant le projet de budget primitif du budget service d'aide à domicile de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget service d'aide à domicile pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**Fonctionnement**

**Dépenses**

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	1 216 315.68 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	37 827.18 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 109 092.50 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	69 396.00 €		

**Recettes**

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	1 216 315.68 €		
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	78.41 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	647 500.00 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	568 737.27 €		

**Investissement**

## Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	1 500.00 €		
21 Immobilisations corporelles	1 500.00 €		

## Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	1 500.00 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	930.96 €		
10 Dotations, fonds divers et réserves	115.04 €		
28 Amortissements des immobilisations	454.00 €		

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget service d'aide à domicile 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

### D-2022-71-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022-Budget annexe portage de repas

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget portage de repas,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du budget portage de repas de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

### DÉCIDE

D'adopter le budget primitif du budget portage de repas pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	332 350,00	0,00	367 850,00	0,00	367 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	48 383,83	0,00	48 863,00	0,00	48 863,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	0,00	1 107,00	0,00	1 107,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>381 243,83</b>	<b>0,00</b>	<b>417 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>417 820,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 010,00	0,00	1 010,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		500,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>382 243,83</b>	<b>0,00</b>	<b>419 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 330,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>382 243,83</b>	<b>0,00</b>	<b>419 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 330,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3,79</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>419 333,79</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	300 000,00	0,00	310 000,00	0,00	310 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	109 333,79	0,00	109 333,79
75	Autres produits de gestion courante	82 243,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>382 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 333,79</b>	<b>0,00</b>	<b>419 333,79</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>382 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 333,79</b>	<b>0,00</b>	<b>419 333,79</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>382 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 333,79</b>	<b>0,00</b>	<b>419 333,79</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>419 333,79</b>
--	-------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget portage de repas 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget OTI,  
 Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,  
 Considérant le projet de budget primitif du budget OTI de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget OTI pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	86 080,00	100,00	55 550,00	0,00	55 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	254 025,00	0,00	317 174,00	0,00	317 174,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 010,00	0,00	8 010,00	0,00	8 010,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>344 115,00</b>	<b>100,00</b>	<b>380 734,00</b>	<b>0,00</b>	<b>380 834,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 990,00		250,00	0,00	250,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>347 105,00</b>	<b>100,00</b>	<b>380 984,00</b>	<b>0,00</b>	<b>381 084,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	8 756,00		46 905,25	0,00	46 905,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		2 966,13	0,00	2 966,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 756,00</b>		<b>49 871,38</b>	<b>0,00</b>	<b>49 871,38</b>
<b>TOTAL</b>		<b>355 861,00</b>	<b>100,00</b>	<b>430 855,38</b>	<b>0,00</b>	<b>430 955,38</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>430 955,38</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	24 200,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	269 853,26	0,00	398 462,62	0,00	398 462,62
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	130,00	0,00	130,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>294 053,26</b>	<b>0,00</b>	<b>413 592,62</b>	<b>0,00</b>	<b>413 592,62</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>294 053,26</b>	<b>0,00</b>	<b>413 592,62</b>	<b>0,00</b>	<b>413 592,62</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>294 053,26</b>	<b>0,00</b>	<b>413 592,62</b>	<b>0,00</b>	<b>413 592,62</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>17 362,76</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>430 955,38</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 401,00	6 188,11	54 400,00	0,00	60 588,11
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>69 401,00</b>	<b>6 188,11</b>	<b>54 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 588,11</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>69 401,00</b>	<b>6 188,11</b>	<b>54 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 588,11</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>69 401,00</b>	<b>6 188,11</b>	<b>54 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 588,11</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>36 135,87</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>96 723,98</b>
---	------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	59 494,75	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>59 494,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	4 528,62	0,00	4 528,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	150,25	0,00	42 323,98	0,00	42 323,98
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>150,25</b>	<b>0,00</b>	<b>46 852,60</b>	<b>0,00</b>	<b>46 852,60</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>59 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 852,60</b>	<b>0,00</b>	<b>46 852,60</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	8 756,00		46 905,25	0,00	46 905,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		2 966,13	0,00	2 966,13
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>8 756,00</b>		<b>49 871,38</b>	<b>0,00</b>	<b>49 871,38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>68 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 723,98</b>	<b>0,00</b>	<b>96 723,98</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>96 723,98</b>
---	--	--	--	--	------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget OTI 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2022-73-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022-Budget annexe ZA Lherm**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Lherm,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du Budget ZA Lherm de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Lherm pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	520 000,00	0,00	736 000,00	0,00	736 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>520 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>520 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 040 000,00		1 472 000,00	0,00	1 472 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 040 000,00</b>		<b>1 472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 560 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 208 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 208 010,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>61 565,19</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 269 575,19</b>
--	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	397 800,00	0,00	397 800,00	0,00	397 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	122 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	61 575,37	0,00	399 775,19	0,00	399 775,19
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>581 575,37</b>	<b>0,00</b>	<b>797 575,19</b>	<b>0,00</b>	<b>797 575,19</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>581 575,37</b>	<b>0,00</b>	<b>797 575,19</b>	<b>0,00</b>	<b>797 575,19</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 040 000,00		1 472 000,00	0,00	1 472 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 040 000,00</b>		<b>1 472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 621 575,37</b>	<b>0,00</b>	<b>2 269 575,19</b>	<b>0,00</b>	<b>2 269 575,19</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 269 575,19</b>
--	---------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 040 000,00		1 472 000,00	0,00	1 472 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 040 000,00</b>		<b>1 472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 472 000,00</b>
---	---------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 040 000,00		1 472 000,00	0,00	1 472 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 040 000,00</b>		<b>1 472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 472 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 472 000,00</b>
---	---------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Lherm 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du Budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, par**

	Nombre	Prénom Nom
<b>Pour</b>	<b>65</b>	
<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	<b>LONG Patrice</b>

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	130 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	5,00	0,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>130 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 005,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>130 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 005,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	156 872,58		306 747,16	0,00	306 747,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>156 872,58</b>		<b>306 747,16</b>	<b>0,00</b>	<b>306 747,16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>286 882,58</b>	<b>0,00</b>	<b>436 752,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 752,16</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,68</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>436 752,84</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	153 374,00	0,00	153 374,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,48	0,00	5,26	0,00	5,26
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10,48</b>	<b>0,00</b>	<b>153 379,26</b>	<b>0,00</b>	<b>153 379,26</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10,48</b>	<b>0,00</b>	<b>153 379,26</b>	<b>0,00</b>	<b>153 379,26</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	286 872,58		283 373,58	0,00	283 373,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>286 872,58</b>		<b>283 373,58</b>	<b>0,00</b>	<b>283 373,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>286 883,06</b>	<b>0,00</b>	<b>436 752,84</b>	<b>0,00</b>	<b>436 752,84</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>436 752,84</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	286 872,58		283 373,58	0,00	283 373,58
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>286 872,58</b>		<b>283 373,58</b>	<b>0,00</b>	<b>283 373,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>286 872,58</b>	<b>0,00</b>	<b>283 373,58</b>	<b>0,00</b>	<b>283 373,58</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>23 373,58</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>306 747,16</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 422,58	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>150 422,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>150 422,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	156 872,58		306 747,16	0,00	306 747,16
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>156 872,58</b>		<b>306 747,16</b>	<b>0,00</b>	<b>306 747,16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>307 295,16</b>	<b>0,00</b>	<b>306 747,16</b>	<b>0,00</b>	<b>306 747,16</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>306 747,16</b>
---	-------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**Départ de Madame Anne-Sophie LEFEVRE à 20h44**

**Le nombre de présent passe à 48**

**Le nombre de votants passe à 65**

#### D-2022-75-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022-Budget annexe ZA Descaillaux (Saint-Elix le Château)

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Descaillaux,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du Budget ZA Descaillaux de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Descaillaux pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	130 000,00	0,00	60 100,00	0,00	60 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	244 058,55	0,00	244 058,55
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>130 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>304 158,55</b>	<b>0,00</b>	<b>304 158,55</b>
66	Charges financières	4 825,56	0,00	4 197,11	0,00	4 197,11
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>134 835,56</b>	<b>0,00</b>	<b>308 355,66</b>	<b>0,00</b>	<b>308 355,66</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	975 260,57		610 070,08	0,00	610 070,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	4 825,56		4 242,00	0,00	4 242,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>980 086,13</b>		<b>614 312,08</b>	<b>0,00</b>	<b>614 312,08</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 114 921,69</b>	<b>0,00</b>	<b>922 667,74</b>	<b>0,00</b>	<b>922 667,74</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 067 351,30</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 990 019,04</b>
--	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	314 653,00	0,00	314 653,00	0,00	314 653,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 364 546,44	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 679 199,44</b>	<b>0,00</b>	<b>314 653,00</b>	<b>0,00</b>	<b>314 653,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	601 747,00	0,00	601 747,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 679 199,44</b>	<b>0,00</b>	<b>916 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>916 400,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	498 337,56		1 069 377,04	0,00	1 069 377,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	4 825,56		4 242,00	0,00	4 242,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>503 163,12</b>		<b>1 073 619,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 073 619,04</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 182 362,56</b>	<b>0,00</b>	<b>1 990 019,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 990 019,04</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 990 019,04</b>
--	---------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	601 741,00	0,00	601 741,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 666,68	0,00	26 666,68	0,00	26 666,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>26 666,68</b>	<b>0,00</b>	<b>628 407,68</b>	<b>0,00</b>	<b>628 407,68</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>26 666,68</b>	<b>0,00</b>	<b>628 407,68</b>	<b>0,00</b>	<b>628 407,68</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	498 337,56		1 069 377,04	0,00	1 069 377,04
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>498 337,56</b>		<b>1 069 377,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 069 377,04</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>525 004,24</b>	<b>0,00</b>	<b>1 697 784,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 697 784,72</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 697 784,72</b>
---	---------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	54 903,34	0,00	54 903,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 903,34</b>	<b>0,00</b>	<b>54 903,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 903,34</b>	<b>0,00</b>	<b>54 903,34</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	975 260,57		610 070,08	0,00	610 070,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>975 260,57</b>		<b>610 070,08</b>	<b>0,00</b>	<b>610 070,08</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>975 260,57</b>	<b>0,00</b>	<b>664 973,42</b>	<b>0,00</b>	<b>664 973,42</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 032 811,30</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 697 784,72</b>
---	---------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du Budget ZA Descaillaux 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2022-76-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022-Budget annexe ZA Boussens**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Boussens,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du budget ZA Boussens de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Boussens pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>264 023,97</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>264 023,97</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	264 023,97	0,00	264 023,97	0,00	264 023,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>264 023,97</b>
---	--	--	--	--	-------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Boussens 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2022-77-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022-Budget annexe ZA Martres-Tolosane**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Martres-Tolosane,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du budget ZA Martres Tolosane de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Martres-Tolosane pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>30 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>30 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	301 980,04		273 709,04	0,00	273 709,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>301 980,04</b>		<b>273 709,04</b>	<b>0,00</b>	<b>273 709,04</b>
<b>TOTAL</b>		<b>331 990,04</b>	<b>0,00</b>	<b>288 719,04</b>	<b>0,00</b>	<b>288 719,04</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>288 719,04</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	132 162,00	0,00	132 162,00	0,00	132 162,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 803,09	0,00	667,49	0,00	667,49
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>146 965,09</b>	<b>0,00</b>	<b>132 829,49</b>	<b>0,00</b>	<b>132 829,49</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>146 965,09</b>	<b>0,00</b>	<b>132 829,49</b>	<b>0,00</b>	<b>132 829,49</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	180 990,02		151 854,52	0,00	151 854,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>180 990,02</b>		<b>151 854,52</b>	<b>0,00</b>	<b>151 854,52</b>
<b>TOTAL</b>		<b>327 955,11</b>	<b>0,00</b>	<b>284 684,01</b>	<b>0,00</b>	<b>284 684,01</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 035,03</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>288 719,04</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	180 990,02		151 854,52	0,00	151 854,52
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>180 990,02</b>		<b>151 854,52</b>	<b>0,00</b>	<b>151 854,52</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>180 990,02</b>	<b>0,00</b>	<b>151 854,52</b>	<b>0,00</b>	<b>151 854,52</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>121 854,52</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>273 709,04</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	301 980,04		273 709,04	0,00	273 709,04
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>301 980,04</b>		<b>273 709,04</b>	<b>0,00</b>	<b>273 709,04</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>301 980,04</b>	<b>0,00</b>	<b>273 709,04</b>	<b>0,00</b>	<b>273 709,04</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>273 709,04</b>
---	-------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Martres -Tolosane 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2022-78-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022-Budget annexe ZA Bourgail (Bérat)**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Bourgail,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif du budget ZA Bourgail de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Bourgail pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	32 000,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>32 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>32 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	217 796,80		225 848,46	0,00	225 848,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>217 796,80</b>		<b>225 848,46</b>	<b>0,00</b>	<b>225 848,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>249 806,80</b>	<b>0,00</b>	<b>247 848,46</b>	<b>0,00</b>	<b>247 848,46</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,17</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>247 848,63</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	106 488,00	0,00	106 488,00	0,00	106 488,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 420,40	0,00	6 436,40	0,00	6 436,40
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>108 908,40</b>	<b>0,00</b>	<b>112 924,40</b>	<b>0,00</b>	<b>112 924,40</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>108 908,40</b>	<b>0,00</b>	<b>112 924,40</b>	<b>0,00</b>	<b>112 924,40</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	140 898,40		134 924,23	0,00	134 924,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>140 898,40</b>		<b>134 924,23</b>	<b>0,00</b>	<b>134 924,23</b>
<b>TOTAL</b>		<b>249 806,80</b>	<b>0,00</b>	<b>247 848,63</b>	<b>0,00</b>	<b>247 848,63</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>247 848,63</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	140 898,40		134 924,23	0,00	134 924,23
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>140 898,40</b>		<b>134 924,23</b>	<b>0,00</b>	<b>134 924,23</b>
<b>TOTAL</b>		<b>140 898,40</b>	<b>0,00</b>	<b>134 924,23</b>	<b>0,00</b>	<b>134 924,23</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>90 924,23</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>225 848,46</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	217 796,80		225 848,46	0,00	225 848,46
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>217 796,80</b>		<b>225 848,46</b>	<b>0,00</b>	<b>225 848,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>217 796,80</b>	<b>0,00</b>	<b>225 848,46</b>	<b>0,00</b>	<b>225 848,46</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		0,00
--	--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		225 848,46
---	--	------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Bourgaill 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2022-79-7-1 – Adoption du budget prévisionnel 2022 – Budget Photovoltaïque**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget photovoltaïque,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif du budget photovoltaïque de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget photovoltaïque pour l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 193,08	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>16 193,08</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>
66	Charges financières	4 462,97	0,00	3 191,58	0,00	3 191,58
67	Charges exceptionnelles	15 617,39	0,00	47 685,46	0,00	47 685,46
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>38 273,44</b>	<b>0,00</b>	<b>64 877,04</b>	<b>0,00</b>	<b>64 877,04</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	25 858,95		26 306,95	0,00	26 306,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>25 858,95</b>		<b>26 306,95</b>	<b>0,00</b>	<b>26 306,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>64 132,39</b>	<b>0,00</b>	<b>91 183,99</b>	<b>0,00</b>	<b>91 183,99</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>91 183,99</b>
---	------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	54 500,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	5,00	0,00	5,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>54 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 005,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>54 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 005,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 997,26		6 997,26	0,00	6 997,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 997,26</b>		<b>6 997,26</b>	<b>0,00</b>	<b>6 997,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 507,26</b>	<b>0,00</b>	<b>62 002,26</b>	<b>0,00</b>	<b>62 002,26</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>29 181,73</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>91 183,99</b>
---	------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 245,91	0,00	30 877,43	0,00	30 877,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 245,91</b>	<b>0,00</b>	<b>30 877,43</b>	<b>0,00</b>	<b>30 877,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 454,00	0,00	12 963,97	0,00	12 963,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>13 454,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 963,97</b>	<b>0,00</b>	<b>12 963,97</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>43 699,91</b>	<b>0,00</b>	<b>43 841,40</b>	<b>0,00</b>	<b>43 841,40</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 997,26		6 997,26	0,00	6 997,26
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 997,26</b>		<b>6 997,26</b>	<b>0,00</b>	<b>6 997,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>50 697,17</b>	<b>0,00</b>	<b>50 838,66</b>	<b>0,00</b>	<b>50 838,66</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	50 838,66
---	-----------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 858,95		26 306,95	0,00	26 306,95
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>25 858,95</b>		<b>26 306,95</b>	<b>0,00</b>	<b>26 306,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 858,95</b>	<b>0,00</b>	<b>26 306,95</b>	<b>0,00</b>	<b>26 306,95</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	24 531,71
--	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	50 838,66
---	-----------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget photovoltaïque 2022 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

## 2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### **D-2022-80-8-6 – Autorisation de signer une charte d’engagement relative au dispositif 1 jeune 1 solution-Etat**

Le gouvernement déploie depuis l’été 2020 un plan dénommé « 1 jeune, 1 solution », visant à offrir une solution à chaque jeune pour l’entrée dans la vie active et l’accès à l’emploi.

Avec plus de 9 milliards d’euros investis sur ce plan, le gouvernement souhaite mobiliser un ensemble de leviers afin de répondre à la diversité des situations rencontrées par les jeunes : aides à l’embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc.

Dans le cadre de sa mise en œuvre à l’échelle locale, il est proposé aux intercommunalités de s’engager dans une charte retraçant les objectifs du plan, et dans laquelle sont déclinées les actions concrètes menées par l’EPCI (établissement public de coopération intercommunale) pour aider les jeunes à accéder à l’emploi.

Dans le cadre de cette charte, la Communauté de Communes de Cœur de Garonne s’engage ainsi à :

- Promouvoir les solutions du plan « 1jeune1solution » auprès des réseaux d’entreprises qu’elles animent ;
- Contribuer, en lien avec les missions locales, Pôle Emploi et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés de l’emploi ;
- Favoriser le développement des capacités d’accueil des missions locales dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes, notamment en matière de mise à disposition de locaux ;
- Recruter des jeunes au sein de l’intercommunalité, notamment grâce aux contrats aidés (PEC - parcours emplois compétences) dont l’utilisation est simple, avec une prise en charge de l’État renforcée.

#### **Le conseil communautaire, à l’unanimité**

#### **DÉCIDE**

D’approuver la charte d’engagement « 1 jeune, 1 solution » telle qu’annexée à la présente délibération ;

D’autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **3. HABITAT**

#### **D-2022-81-8-4 – Convention pré-opérationnelle « Centre-ancien et chemin Lacassagne » Martres-Tolosane-EPF**

La commune de Martres-Tolosane est engagée depuis plusieurs années dans la revalorisation de son centre-bourg et dans le développement des services de proximité à la population.

Pour cela, différentes actions ont été mises en œuvre comme la requalification du tour de ville, la construction en cours d’un espace culturel en plein cœur du village, la réhabilitation de l’ancien presbytère, l’achat régulier de bâtisses de centre-bourg afin de pouvoir développer la création de commerces et de logements.

La commune souhaite ainsi diminuer la vacance des habitations en centre-bourg et participer à leur réhabilitation comme le préconise le Programme Local de l’Habitat de la CC Cœur de Garonne (2019-2025) adopté le 24 septembre 2019.

En parallèle, à 300 mètres du centre-bourg, un complexe scolaire et une maison de retraite ont été créés en 2001. Dans la continuité de ces aménagements, Martres-Tolosane souhaite poursuivre le développement des services à la population avec la création d’un habitat intergénérationnel en proximité immédiate des écoles et des complexes sportifs et en lien avec la maison de retraite existante gérée par le CCAS.

Dans ces perspectives, la commune est engagée dans les dispositifs « Bourg-Centre » porté par la Région Occitanie et « Petites Villes de Demain » porté en lien avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne et plus particulièrement avec les communes de Cazères et Rieumes.

Afin de mettre en œuvre une partie des objectifs répondant à ces diverses actions en faveur de l'habitat sur son centre ancien, la commune a sollicité l'Établissement Public Foncier d'Occitanie afin de lui permettre de mener une stratégie d'intervention foncière volontariste.

Pour mener à bien cette démarche, il est proposé de mettre en place une convention dite pré-opérationnelle entre la commune, l'EPF Occitanie et la Communauté de Communes Cœur de Garonne, qui prend part au titre de sa compétence en matière de politique du logement.

Cette convention pré-opérationnelle a pour objectifs :

- De réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;
- D'analyser et, le cas échéant, répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;
- De mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.

Dans le cadre de cette convention, l'EPF s'engage notamment à :

- Réaliser les études foncières nécessaires à la délimitation des périmètres opérationnels définitifs d'intervention, et l'ensemble des études et diagnostics techniques liés aux acquisitions foncières ;
- Acquérir les premiers biens présentant un réel intérêt par rapport aux intentions du projet en cours de définition ;
- Réaliser, si nécessaire, les travaux de mise en sécurité des sites acquis et les travaux préalables à l'aménagement.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF est fixé à 500 000 €.

Dans le cadre de cette convention, Communauté de Communes Cœur de Garonne s'engage quant à elle :

- À assister la commune lors de l'élaboration de son document d'urbanisme et dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière et la mise en œuvre du projet ;
- À veiller auprès de l'Etat à l'obtention des agréments et à la disponibilité des financements annuels nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux ;
- À apporter un appui technique dans la formalisation des projets de la commune de Martres-Tolosane (aide à la rédaction dans la mise en place des outils fonciers, financiers et règlementaires facilitant l'action foncière) ;
- À faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir en vue de la réalisation du projet de la collectivité ;
- À apporter le cas échéant son appui à la commune pour relogement des occupants en application de l'article L.314-1 du code de l'urbanisme

La Communauté de Communes ne porte pas d'engagement financier direct dans le cadre de cette convention tripartite avec l'EPF Occitanie et la commune de Martres-Tolosane.

Il est précisé cependant que l'EPF se laisse la possibilité de recourir à un emprunt auprès d'un organisme bancaire, tel que mentionné à l'article 3.3. Dans ce cas, cet emprunt devra être garanti par les collectivités signataires.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, à compter de sa date d'approbation par le préfet de région.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'approuver, telle qu'annexée à la présente délibération, la convention pré-opérationnelle « Centre-ancien et chemin Lacassagne » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la commune de Martres-Tolosane et la Communauté de Communes Cœur de Garonne ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **D- 2022-82-1-1 – Attribution du marché d’acquisition de solution embarquée pour les véhicules de collecte et de badges d’identification**

Le marché relatif à l’achat de solution embarquée pour les véhicules de collecte et de badges d’identification a été lancé le 11 février 2022 avec une date limite de remise des propositions fixée au 15 mars 2022 (appel d’offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique).

Après analyse des propositions, les membres de la commission d’appel d’offres réunis en séance le 28 mars 2022, ont décidé d’attribuer les lots aux opérateurs économiques comme suit :

Lots	Opérateur économique proposé	Montant maximum sur la durée totale du marché
<b>1 : achat de solutions embarquées</b>	<b>BAM SERVICES</b>	<b>180 000€ HT</b>
<b>2 : achat de systèmes d’identification OM</b>	<b>INCITAT DEVELOPPEMENT</b>	<b>250 000€ HT</b>

**Le conseil communautaire, à l’unanimité**

**DÉCIDE**

D’autoriser Monsieur le Président à signer ce marché et tous les documents afférents.

## **5. ENFANCE-JEUNESSE**

### **D-2022-83-8-2 – Approbation du règlement intérieur des séjours**

Vu la délibération D 2017-132-5-7 en date du 11 juillet 2017 portant adoption des statuts de la Communauté de communes Cœur de Garonne et plus particulièrement la création, gestion et entretien des accueils de loisirs péri et extrascolaires, la création et gestion des activités avec hébergement accessoires aux accueils de loisirs, des séjours courts et des séjours vacances, organisation et gestion des activités et garderies périscolaires,

Vu la délibération D-2019-28-5-7 du 19 février 2019 portant approbation du règlement intérieur ALAE/ALSH,

Considérant qu’à ce jour, il n’existe pas de règlement séjours et qu’il est nécessaire de définir les conditions d’organisation des séjours proposés par la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Il est proposé au conseil communautaire, et après avis de la commission enfance-jeunesse, d’annexer le règlement séjours au règlement intérieur ALAE/A ALSH,

**Le conseil communautaire, à l’unanimité**

**DÉCIDE**

D’approuver le règlement intérieur des séjours (annexe au règlement intérieur ALAE/ALSH), ci-annexé,

D’autoriser le président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **D-2022-84-8-2 – Approbation des critères d’affectation des places pour les séjours**

Vu la délibération D 2017-132-5-7 en date du 11 juillet 2017 portant adoption des statuts de la Communauté de communes Cœur de Garonne et plus particulièrement les compétences « Création, entretien et gestion des activités avec hébergement accessoires aux accueils de loisirs, des séjours courts et des séjours vacances ».

Vu la délibération D-2028-281-5-7 en date du 18 décembre 2018 portant modification de certains critères d'affectation des places pour les « séjours courts et des séjours vacances ».

Considérant la proposition de la commission Enfance-Jeunesse du 16 février 2022 de modifier certains critères d'affectation des places pour les séjours comme suit :

CRITERES D'AFFECTATION		Pts
<b>Géographie</b>	Famille résidant 3 CG	10
	Si non-résident, au moins un des parents s'acquitte de la CFE à la 3CG (sur justificatifs)	5
<b>Social</b>	Famille adressée par les structures médico-sociales (MDS, PMI, CMPP, ...) ou le service social 3CG, (justificatifs : e-mail du travailleur social) et /ou parent isolé (justificatifs : avis du dernier avis d'impôt sur le revenu)	5
	Personne en situation de handicap dans le foyer (justificatifs : attestation CAF, AAH ou AEEH)	5
<b>Quotient familial</b>	QF inférieur à 800 €	6
	QF de 800 à 1700 €	4
	QF supérieur à 1700 €	2
<b>Inscription</b>	Enfant dont l'inscription a été retenue pour un séjour sur la période précédente (prendre en compte la notion de saisonnalité et de séjour proposé sur l'année civile)	-3

**Le conseil communautaire, par :**

	Nombre	Prénom Nom
<b>Pour</b>	<b>64</b>	
<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	<b>Ahmed HAMADI</b>

## DÉCIDE

D'approuver les critères d'attribution des places des séjours comme mentionnés ci-dessus ;

De transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## D-2022-85-7-10 – Approbation des tarifs des séjours été 2022

Vu la délibération D-2021-260-7-10 du 16 décembre 2021 portant approbation des tarifs des séjours hiver 2022,

Considérant le marché des séjours 2021-2023, qui a démarré à l'été 2021, et se poursuit sur l'année 2022 avec une offre de séjours hiver et de séjours été.

Considérant que le coût des séjours proposés est plus important que les années précédentes du fait des destination nouvelles et des activités proposées, ce qui entraîne une hausse des dépenses de la communauté de commune.

Il convient d'ajuster les prix des séjours proposés et de revoir les tarifs des séjours été pour 2022.

Aussi, il est proposé à l'assemblée de :

- De maintenir un tarif différencié par séjour tenant compte du coût du séjour,
- De passer à un barème de 10 tranches de quotient familial au lieu de 9 pour mieux répondre aux attentes des familles,
- D'abaisser le taux de participation des familles pour les 3 dernières tranches

Tranche	QF mini	QF maxi	2021		ÉTÉ 2022								Pour 3CG Taux de participation (Famille + CAF CVL)
			Tarif 5 jours	Tarif 7 jours	NAJ 3-5 ans		NAJ 6-12 ans		NAJ 13-17 ans		LB 6-12 ans		
					Tarif 3CG	Tarif extérieur	Tarif 3CG	Tarif extérieur	Tarif 3CG	Tarif extérieur	Tarif 3CG	Tarif extérieur	
1	0	400	48 €	67 €	56 €	361 €	66 €	423 €	161 €	693 €	56 €	394 €	35%
2	401	600	75 €	105 €	92 €	397 €	108 €	465 €	203 €	735 €	98 €	436 €	35%
3	601	800	89 €	125 €	104 €	409 €	122 €	479 €	217 €	749 €	112 €	450 €	35%
4	801	1000	124 €	174 €	164 €	469 €	192 €	549 €	287 €	819 €	182 €	520 €	35%
5	1001	1200	153 €	214 €	188 €		220 €		328 €		208 €		40%
6	1201	1400	187 €	262 €	211 €		247 €		369 €		234 €		45%
7	1401	1600	187 €	262 €	258 €		302 €		450 €		286 €		55%
8	1601	1900	223 €	312 €	281 €		329 €		491 €		312 €		60%
9	1901	2300	267 €	374 €	328 €		384 €		573 €		364 €		70%
10	2301		331 €	463 €	352 €		412 €		614 €		390 €		75%
					5 jours		7 jours		7 jours		7 jours		

Le conseil communautaire, par

	Nombre	Prénom Nom
<b>Pour</b>	<b>59</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>6</b>	GOJARD Loïc – LEMARCHAND Micheline - ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne

## DÉCIDE

D'adopter les tarifs proposés ci-dessus pour les séjours d'été 2022 ;

De décider que ces tarifs sont applicables à compter d'avril 2022 ;

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 6. TOURISME

### D-2022-86-7-10 – Approbation des tarifs des produits vendus par les boutiques OTI

Vu la délibération n°2019-147-5-7 du 25 juin 2019, portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal à compter du 1er janvier 2020 ;

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'Office de Tourisme Intercommunal Cœur de Garonne propose différentes prestations, services et produits à la vente.

Il convient de mettre à jour les tarifs appliqués à ces prestations et produits, afin d'inclure les nouveaux produits proposés dans le cadre des boutiques de l'office de tourisme.

### Le conseil communautaire, à l'unanimité

#### DÉCIDE

De fixer les tarifs des prestations, services, et produits vendus dans le cadre de la régie « Office de Tourisme Intercommunal Cœur de Garonne » selon les modalités suivantes :

PRESTATIONS	TARIFS	TARIFS RÉDUITS
Commission billetterie	5% du montant total des ventes	Néant
Annonce sonorisation (marché de Cazères du samedi matin)	10€/jour	Gratuit pour les associations du territoire communautaire
Location salle de réunion Case de Montserrat (Cazères)	80€ la demi-journée 150€ la journée	
Location salles d'exposition Case de Montserrat (Cazères)	50€/exposition	
Visite guidée Centre d'Interprétation Angonia (Martres-Tolosane)	3€/personne	1 gratuité pour 20 personnes payantes Dans le cadre des visites groupes : gratuit pour le chauffeur et les accompagnateurs
Visite guidée Musée Archéologique (Martres-Tolosane)	2€/personne	
Visite guidée village et église (Martres-Tolosane)	5€/personne	
Visite guidée village et Centre d'Interprétation Angonia (Martres-Tolosane)	7€/personne	
Visite guidée Centre d'Interprétation Angonia et Musée Archéologique (Martres-Tolosane)	4€/personne	
Visite guidée village, Musée Archéologique et Centre d'Interprétation Angonia (Martres-Tolosane)	8€/personne	
Visite guidée village, Musée Archéologique, Centre d'Interprétation Angonia, atelier de faïence et four (Martres-Tolosane)	10€/personne	
Visite guidée Centre d'Interprétation Angonia, atelier de faïence et four (Martres-Tolosane)	3€/personne	
Visite guidée village et église (Cazères)	5€/personne	
Visite guidée biodiversité « À la découverte des bords de Garonne » (Cazères)	4€/personne	
Visite commentée de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (Cazères)	3€/personne	
Visite guidée « patrimoine historique et Jacquaire » (Cazères)	3€/personne	
Visite guidée de ville « Barrade » (Cazères)	3€/personne	
Forfait scolaire <i>Conception sur mesure (1 à 3 visites)</i>	20€/groupe <i>(maximum 35 personnes)</i>	Gratuit pour les ALAE, ALSH et écoles du territoire communautaire

PRODUITS ACCESSOIRES & GOODIES	TARIFS
Sac toile de jute	5€ l'un -- 9 € les 2 -- 20€ les 5
Sac picto thématique – 320gr/m <sup>2</sup>	12 € -- 50 € les 5
Sac picto thématique – 170gr/m <sup>2</sup>	8 € -- 32,50 € les 5
Magnet	3 € -- 7,50 € les 5
Badge ibis	0,50 € -- 2,50 € les 5
Magnet rond avec décapsuleur	3,90 €
Magnet rectangulaire	3,90 €

PRODUITS LIÉS À LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE	TARIFS
Bâton marche enfant pousse de châtaigner 80cm	9 €

Bâton marche adulte pousse de châtaigner 100-110-120cm	12 €
Couteau multifonction bois 15cm	8,50 €
Gourde aluminium 400ml	6 €

PRODUITS TEXTILES	TARIFS
Tee-shirt « J'aime Martres-Tolosane » col V	12 € -- 36 € les 5
Tee-shirt « J'aime Martres-Tolosane » col asymétrique	16 € -- 78 € les 5
Tee-shirt « OTI Cœur de Garonne » col V	12 € -- 50 € les 5

PRODUITS COSMÉTIQUES	TARIFS
Eau de parfum « Un air de violette » (Jardin d'Elen)	13,50 €
Parfum d'ambiance violette (Jardin d'Elen)	5,50 €
Sel saveur violette (Jardin d'Elen)	5,50 €
Crème douche à l'huile de pastel 30 ml (Graine de Pastel)	3,95 €
Lait de Cocagne 25ml (Graine de Pastel)	3,95 €
Carré de Cocagne à l'huile de pastel bleu clair / bleu foncé (Graine de Pastel)	2,90 €
Sachet de lavande (ferme lavandière de Forgues)	2 € l'unité -- 6 € les 4
Hydrolat/eau florale 50ml (ferme lavandière de Forgues)	4 €
Huile essentielle de lavande Maillette (ferme lavandière de Forgues)	7 €
Huile essentielle de lavande Diva (ferme lavandière de Forgues)	7 €
Huile essentielle de lavandin Grosso (ferme lavandière de Forgues)	6 €
Huile essentielle de lavandin Super (ferme lavandière de Forgues)	6 €

PRODUITS LIBRAIRIE	TARIFS
Livre « Martres-Tolosane, cité artiste »	20 €
Livre « Fayences et fayencier de Martres-Tolosane »	30 €
Revue du patrimoine du Muretain n°3 « Gaudens, Germier, Vidian ... »	18 €
Topo-guide Via Garona	15,40 € -- 54 € les 5
Topo guide « Pyrénées centrales/La traversée des Pyrénées »	14,40 €
Topo guide « Pyrénées ariégeoises »	14,40 €
Topo guide « Chemin du piémont pyrénéen »	15,50 €
PR Midi-Pyrénées « Les sentiers forestiers »	15 €
PR « Midi-Pyrénées à pied »	15,20 €
Livre « Le Refuge des Estagnous »	3 €
Guide forêt royale Sainte-Croix Volvestre	2,50 €
Livre « Carbonne et son canton »	15 €
Livre « Les Bastides du Comminges et du Couserans »	7 €
Livre « Cartes de France du Vauban »	5 €
Livre « Un petit village gascon dans la Grande Guerre »	12 €
Livre « Rieux Volvestre, la Cité médiévale : ce que vous n'avez pas vu... »	8,50 €
Livre « La céramique dans le territoire industriel de Martres-Tolosane depuis le XVIe siècle » - Stéphane Piques	25 €
Livre « Les faiences de Martres-Tolosane et sa région au XIXe siècle » - Guy Dupeyron & Stéphane Piques	39 €
Livre « Petite histoire du Comminges » - René Souriac	12 €

Livre « La revue du Comminges »	17 €
Livre « Les sculptures de la Villa romaine de Chiragan »	15 €
Livre « Des bateaux, des radeaux et des hommes »	20 €
Livre « Mémoire gasconne »	30 €
Livre « Petit guide historique et architectural du patrimoine en Savès »	10 €
Livre « Au pied des Pyrénées, le Volvestre et ses abords »	20 €
Livre « Un passionné raconte... Au Lherm ces dernières siècles » - André Bergès	20 €

PRODUITS PAPETERIE	TARIFS
Carte carrée	0,80 €
Carte ancienne	0,35 €
Assortiment 4 cartes + enveloppes	1,50 €
Cartes postales 11x16,5cm	1,20€

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### D-2022-93-4-1- Création/suppression de deux postes d'adjoint administratif -France Services

Dans le cadre de la labellisation et du financement des Maisons France Services, il est nécessaire d'assurer l'accueil sur la commune de Cazères. A cet effet, deux postes d'agent d'accueil France Services à temps non complet ont été créés.

Considérant qu'au vu de l'activité, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ces deux agents et de les passer à temps complet.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 31 mars 2022

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

De supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, deux emplois permanents à temps non complet (à 30 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif ;

De créer à compter de cette même date, deux emplois permanents à temps complet (à 35 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif ;

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

### D-2022- 94-4-1- Création d'un poste d'adjoint technique-service environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, il est nécessaire de renforcer le pôle des ambassadeur(ices) du tri en créant un poste d'Ambassadeur(ice) du tri référent(e) à temps complet.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

De créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet, le niveau de rémunération s'établissant à l'indice majoré minimum de 343 et maximum de 587.

Il est souligné que si cet emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (dans l'attente de l'obtention du concours) pour une durée d'1 an renouvelable une fois.

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **D-2022-95-4-1- Création/suppression d'un poste d'attaché territorial – service Petite Enfance**

Dans le cadre de la réussite à concours d'un agent et d'une demande concomitante de changement de filière, il est nécessaire de transformer un poste de coordonnatrice Petite Enfance.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

De supprimer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, un emploi permanent à temps complet de Psychologue de classe normale à temps complet

De créer à compter de cette même date, un emploi d'attaché territorial à temps complet

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **D-2022-96-4-1- Création d'un poste d'adjoint technique- service Petite Enfance**

Dans le cadre d'une demande de mise en disponibilité d'un agent sur une longue durée, il est nécessaire de remplacer l'agent absent par un emploi pérenne en créant un poste d'agent d'entretien des bâtiments à temps non complet.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

De créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet de 20h hebdomadaires, le niveau de rémunération s'établissant à l'indice majoré minimum de 343 et maximum de 587.

Il est souligné que si cet emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (dans l'attente de l'obtention du concours) pour une durée d'1 an renouvelable une fois.

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **D-2022- 97-4-2-Création d'un poste d'animateur en contrat aidé-Service Enfance Jeunesse**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La communauté de communes décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la communauté de communes, pour exercer les fonctions d'animateur Espaces Jeunes à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

(9 mois minimum, 12 mois maximum - renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 2 janvier 2019,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

De recruter un agent en CUI - CAE pour les fonctions d'animateur Espaces Jeunes à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 1 an renouvelable ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **8. AFFAIRES DIVERSES**

#### **D-2022-87-5-3—Election d'un représentant suppléant-PETR du Pays du Sud Toulousain**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du PETR du Pays du Sud Toulousain ;

Considérant que les statuts du PETR prévoient que le nombre de membres au sein du comité syndical tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun dispose d'au moins un siège ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;  
Vu sa population totale, la communauté de communes Cœur de Garonne bénéficie de 15 sièges de délégués titulaires et 15 sièges de délégués suppléants ;

Considérant que suite à la démission d'un conseiller municipal de Gratens, représentant Cœur de Garonne au PETR du Pays du Sud Toulousain, 1 siège de représentant suppléant est devenu vacant :

Suppléant	Conseiller municipal	FELIU Sébastien	GRATENS
-----------	----------------------	-----------------	---------

Vu les résultats du scrutin,

**Est élu, pour représenter la communauté de communes Cœur de Garonne au PETR du Pays du Sud Toulousain en tant que suppléant :**

<b>Suppléant</b>	<b>Thierry CHANTRAN</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>RIEUMES</b>
------------------	-------------------------	---------------------------------	----------------

<b>D-2022-88-5-3 – Election d'un représentant suppléant-Syndicat de la Barousse</b>
---

Vu le Code Général des Collectivité territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la communauté de communes rendus exécutoires par arrêté préfectoral du 31 octobre 2017 à effet au 31 décembre 2017, actant la représentation-substitution de la communauté de communes Cœur de Garonne auprès des syndicats mixtes listés ;

La communauté de communes Cœur de Garonne est en représentation-substitution, pour la compétence « Eau », au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux Barousse-Comminges-Save pour les communes de BOUSSENS – FRANCON – LESCUNS – MARTRES-TOLOSANE – MARIGNAC LASPEYRES – SAINT ARAILLE – SANA – SENARENS.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Barousse-Comminges-Save qui prévoient que chaque membre soit représenté par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, il convient d'élire 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants,

Considérant qu'un siège de représentant suppléant est devenu vacant suite à la démission d'un conseiller municipal représentant Cœur de Garonne ;

Suppléant	HYVERNAT Paul	MARTRES-TOLOSANE
-----------	---------------	------------------

Vu les résultats du vote,

**Est élu pour représenter la communauté de communes Cœur de Garonne au Syndicat des eaux Barousse Comminges Save en tant que délégué suppléant :**

<b>Suppléant</b>	<b>Eric GARCIA</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>MARTRES TOLOSANE</b>
------------------	--------------------	-----------------------------	-------------------------

<b>N° D-2022-89-5-3 – Election d'un représentant titulaire-SIECT</b>
--

Vu le Code Général des Collectivité territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 5211-7 et L 5214-21 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

Vu les statuts de la communauté de communes rendus exécutoires par arrêté préfectoral du 31 octobre 2017 à effet au 31 décembre 2017, actant la représentation-substitution de la communauté de communes Cœur de Garonne auprès des syndicats mixtes listés ;

La communauté de communes Cœur de Garonne est en représentation-substitution, pour la compétence « Eau », au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch pour les communes de BEUFORT – BERAT – CAMBERNARD - CASTELNAU-PICAMPEAU - CASTIES-LABRANDE – FORGUES – FUSTIGNAC – GRATENS -LABASTIDE-CLERMONT – LAHAGE – LAUTIGNAC - LE FOUSSERET - LE PIN MURELET – LHERM - LUSSAN ADEILHAC - MARNIGNAC LASCLARES – MONDAVEZAN – MONES - MONTASTRUC-SAVES - MONTEGUT BOURJAC – MONTGRAS – MONTOUSSIN – PLAGNOLE – POLASTRON – POUCHARRAMET - POUY DE TOUGES – RIEUMES - SAINT ELIX LE CHÂTEAU - SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES – SAJAS – SAVERES – CAZERES – PLAGNE - COULADERE.

Vu la compétence « Eau » exercée par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch qui prévoient que la communauté de communes soit représentée par 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants,

Considérant qu'un siège de représentant titulaire est devenu vacant suite au décès d'un membre :

Titulaire	CABE Guy	FUSTIGNAC
-----------	----------	-----------

Vu la candidature de Monsieur Jean-Christophe SANCHEZ, actuellement délégué suppléant ;

Vu les résultats du vote,

**Est élu pour représenter la communauté de communes Cœur de Garonne au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch en tant que délégué titulaire :**

Titulaire	Jean-Christophe SANCHEZ	Conseiller communautaire	BERAT
-----------	-------------------------	--------------------------	-------

Considérant qu'un siège de délégué suppléant est devenu vacant suite à l'élection de Monsieur Jean-Christophe SANCHEZ, il convient d'élire un délégué suppléant ;

Vu les résultats du vote,

**Est élue pour représenter la communauté de communes Cœur de Garonne au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch en tant que déléguée suppléante :**

Suppléante	Corinne LEBRUN	Conseillère communautaire	BERAT
------------	----------------	---------------------------	-------

<b>D-2022-90-7-5 – Demande d'aide financière pour les travaux d'aménagement de la ZA LHERM-CD31</b>
---

Il est prévu l'aménagement de la zone artisanale du Lherm – 2ème tranche  
Montant global de l'opération travaux : 463 195,93 € HT

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il convient de délibérer avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT €	Recette	Montant € HT
Travaux d'aménagement de la zone artisanale du Lherm	463 195,93 €	DETR 2022 (30%)	138 958.78 €
		CD31 (40%)	185 278.37 €
		Autofinancement	138 958.78 €
<b>Total</b>	<b>463 195,93 €</b>		<b>463 195,93 €</b>

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de valider ce plan de financement.

#### Le conseil communautaire, à l'unanimité

#### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

D'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé du projet.

#### D-2022-91-7-5 – Demande d'aide financière pour les travaux de réhabilitation de l'espace jeunes de Martres-Tolosane-CD31

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de répondre aux objectifs de la convention Jeunes signée, il convient de procéder à des travaux d'aménagement et d'acquérir du matériel (créations de sanitaires, d'un local de rangement, aménagement extérieur avec achat de mobilier, achat de matériel pédagogique et informatique).

Montant global de l'opération travaux : 71 853 € HT

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il convient de délibérer avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT €	Recette	Montant € HT
Travaux espace jeunes	71 853 €	CAF (54%)	38 801 €
		CD31 (26%)	18 681 €
		Autofinancement	14 371 €
<b>Total</b>	<b>71 853 €</b>		<b>71 853 €</b>

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de valider ce plan de financement.

#### Le conseil communautaire, à l'unanimité

#### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

D'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé du projet.

**D-2022-92-7-5 – Demande d'aide financière pour les travaux de réhabilitation de l'accueil de loisirs de Lherm-CD31**

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de maintenir le bâtiment dans un état optimum, il convient de procéder à des travaux d'aménagement (réfection des peintures, travaux évacuation eaux pluviales, changements porte et portail, réfection de placoplâtre).

Montant global de l'opération travaux : 48 607.60€ HT

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il convient de délibérer avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT €	Recette	Montant € HT
Travaux ALAE de Lherm	48 607.60€	CD31 (40%)	19 443.04€
		Autofinancement	29 164.56€
<b>Total</b>	<b>48 607.60€</b>		<b>48 607.60€</b>

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de valider ce plan de financement.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

D'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé du projet.

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS  
- ART.L2122-23 CGCT**

N°	INTITULÉ DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	DATE
7	Autorisation de lancement d'une consultation ayant pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude et l'optimisation de l'organisation du service d'aide et d'accompagnement à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne	Objet : AMO service SAAD. Cette consultation sous la forme d'un marché d'études (< 40 000€ HT) passé en procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 3°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.	17/03/2022
8	Autorisation attribution consultation directe (marché négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-2 du Code de la commande publique) relative à l'achat de véhicules utilitaires d'occasion.	Envoi consultation : 27/01/2022. Attribution : petit utilitaire type Renault traffic : 21 969.76€ TTC + option attelage : 540€ TTC - petit utilitaire type Citroën berlingo : 4 469.76€ TTC + option attelage : 480€ TTC	17/03/2022
9	Autorisation de lancement d'une consultation ayant pour objet le service de transport à la demande	Objet : service de transport à la demande. Cette consultation sous la forme d'un marché de services (< 40 000€ HT) passé en procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 3°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.	17/03/2022
10	Annule la décision n°DEC-2022-6-8-4 - Convention pré-opérationnelle « Centre-ancien et chemin Lacassagne » - EPF d'Occitanie / Martres-Tolosane / Cœur de Garonne	La communauté de communes ne porte pas d'engagement financier direct dans le cadre de cette convention tripartite avec l'EPF Occitanie et la commune de Martres-Tolosane. Il est précisé cependant que l'EPF se laisse la possibilité de recourir à un emprunt auprès d'un organisme bancaire, tel que mentionné à l'article 3.3. Dans ce cas, cet emprunt devra être garanti par les collectivités signataires. Cadre d'une délibération du conseil communautaire	21/03/2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h27

Le Président,  
Paul-Marie BLANC

